

VILLE DE DISRAELI M.R.C. DES APPALACHES

**Séance
extraordinaire
du 10 août 2018**

Séance extraordinaire du Conseil de la Ville de Disraeli, tenue au lieu ordinaire des séances de ce conseil, le vendredi 10 août 2018 à 8 h, conformément aux dispositions de la loi des Cités & Villes de la Province de Québec, à laquelle assistent, M. Germain Martin, M. Alain Daigle, M. Alain Brochu et M. Rock Rousseau, sous la présidence de M. Jacques Lessard, maire.

Mme Juliette Jalbert est absente pour l'assemblée.
M. Charles Audet est absent pour l'assemblée.

Cette séance fut convoquée pour les raisons suivantes :

1. Ouverture de la séance et adoption de l'ordre du jour.
2. Adoption du règlement numéro 647 Règlement concernant la gestion du parc linéaire, ancienne emprise ferroviaire du corridor Québec-central située sur le territoire de la Ville de Disraeli.
3. Fermeture de l'assemblée spéciale.

INSCRIPTION - DÉCLARATION DU DIR.-GEN. / SEC.-TRÉS.

Rapport verbal du dir.-gén. / sec.-trés. à l'effet que l'avis de convocation de la présente séance extraordinaire a été signifié à chaque membre du Conseil municipal dans les délais légaux.

1. Ouverture de la séance et adoption de l'ordre du jour.

08-2018-216

Il est,
**PROPOSÉ PAR M. ALAIN DAIGLE
APPUYÉ PAR M. ALAIN BROCHU**
Et résolu,

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

2. Adoption du règlement numéro 647 Règlement concernant la gestion du parc linéaire, ancienne emprise ferroviaire du corridor Québec-central située sur le territoire de la Ville de Disraeli.

08-2018-217

Il est,
**PROPOSÉ PAR M. ROCK ROUSSEAU
APPUYÉ PAR M. ALAIN DAIGLE**
Et résolu,

Que le Conseil adopte de règlement numéro 647, Règlement concernant la gestion du parc linéaire, ancienne emprise ferroviaire du corridor Québec-central située sur le territoire de la Ville de Disraeli.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

08-2018-218

3. Fermeture de l'assemblée spéciale.

Il est,
PROPOSÉ PAR M. GERMAIN MARTIN
APPUYÉ PAR M. ALAIN BROCHU
Et résolu,

De clore cette séance spéciale à 8h15.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

M. Jacques Lessard
Maire

M. Patrice Bissonnette
Dir. Gén. / Sec.-trés.
